Pour plus de renseignements, d'autres documents sont à votre disposition en mairie:

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)
- le Document Communal Synthétique (DCS)

Vous trouverez également sur le site internet de la préfecture le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs** (DDRM) qui rassemble l'essentiel des informations sur les risques majeurs à l'échelle du département (www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr)

Document consultable en mairie et téléchargeable sur www.lahonce.fr

Lahonce - LEHUNTZE

Mairie de Lahonce - Place de l'église - 64990 LAHONCE
Tel : 05 59 31 55 10 / Fax : 05 59 31 67 03
www.lahonce.fr / contact@lahonce.fr





Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM)

# Les risques majeurs à LAHONCE

Le guide des bons réflexes face au danger !

Octobre 2011

## Le mot du maire

*Madame, Monsieur,*

*La commune de Lahonce, comme toutes les communes, n'est pas à l'abri d'un évènement qui pourrait mettre en danger les habitants et leurs biens.*

*La sécurité des personnes étant une des priorités de la municipalité, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise l'action des services municipaux en situation de crise, est un de ces éléments concrets que je souhaite porter à la connaissance de tous.*

*Le présent Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM) vous informe sur les risques auxquels la commune peut être confrontée : risques naturels (inondation, tempête, séisme, mouvement de terrain) et risques technologiques (transport de matières dangereuses) ainsi que sur la conduite à suivre en cas d'évènement.*

*Même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations de secours. Car ce document n'aura sa raison d'être que s'il est accompagné d'une implication citoyenne faite de vigilance et de solidarité.*

***Pierre GUILLEMOTONIA***
*Maire de Lahonce*

## Sommaire :


| | |
|---|---|
| Les risques majeurs | 3 |
| Risque inondation | 4 |
| Risque tempête | 8 |
| Risque sismique | 10 |
| Risque mouvement de terrain | 12 |
| Transport de matières dangereuses | 14 |
| Alerte et organisation des secours | 17 |
| Numéros d'urgence et liens utiles | 19 |


Lahonce - LEHUNTZE





## Numéros d'urgence et liens utiles

**112** - numéro d'appel unique et gratuit pour **tous les services d'urgence** (pompiers, police, ambulance, assistance médicale), valable sur tout le territoire européen

**18** - pompiers (Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS)

**15** - SAMU (pour les urgences médicales)

**17** - gendarmerie ou police nationale (pour les problèmes de sécurité)

**Mairie de Lahonce :** 05 59 31 55 10 / **Portable d'astreinte :** 06 13 72 22 65

**Préfecture des Pyrénées Atlantiques :**
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) (permanence 24h/24) : 05 59 98 24 24

**ERDF Dépannage urgence :** 0 810 333 064

**GRDF dépannage urgence :** 0 800 473 333

**Météo France Pyrénées-Atlantiques** (prévisions météo) : 08 99 71 02 64 (1,35 € /appel + 0,34 € /mn)

*Pour en savoir plus...*

**Mairie de Lahonce :** http://www.lahonce.fr/

**Préfecture des Pyrénées-Atlantiques :**
http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques :**
http://www.pyrenees-atlantiques.equipement.gouv.fr/

**Prévisions et vigilances :**
Météo : http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil
Crue : http://www.vigicrues.gouv.fr/

**Risques majeurs :**
http://www.prim.net/# http://c-prim.jimdo.com/
http://www.irma-grenoble.com/

# L'alerte et l'organisation des secours

▣ **Dès réception de l'alerte** :

- écoutez la radio

- appliquez les consignes de sécurités qui vous seront données

- mettez-vous à l'abri et n'allez pas chercher vos enfants à l'école : leurs enseignants s'occupent d'eux

- ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence, afin de laisser les lignes libres pour les secours

- ne gênez pas l'arrivée et l'intervention des secours

▣ **À la fin de l'alerte**, attendez l'accord des secours pour :

- sortir des bâtiments en cas de confinement

- entrer dans les bâtiments en cas d'évacuation

**Restez vigilants**, prévenez les autorités si vous constatez un danger potentiel.

## Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La commune a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde, document opérationnel de gestion de la crise qui définit l'organisation des services et des moyens communaux de façon à organiser au mieux la sauvegarde et la protection de la population.

Le PCS détermine :

- les différents **scénarios** pouvant survenir sur la commune

- la **cellule de crise et les missions** affectées à chaque membre

- l'ensemble des moyens communaux et privés, humains et matériels, disponibles





# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

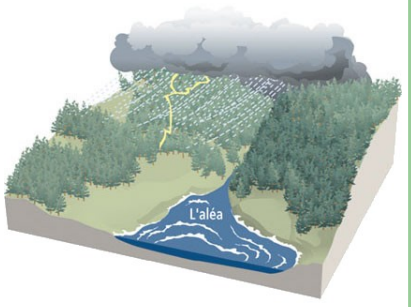


**UN ALÉA**

*Source: prim.net*

+

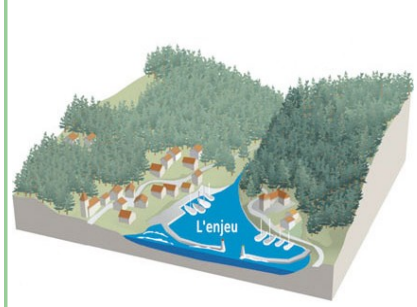


**UN ENJEU**

*Source: prim.net*

=

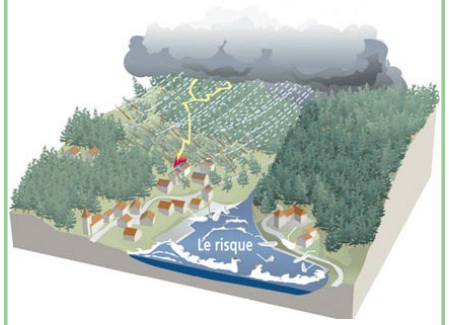


**UN RISQUE MAJEUR**

*Source: prim.net*

RISQUE MAJEUR : possibilité d'un **évènement d'origine naturelle ou anthropique**, dont les effets peuvent mettre en jeu un **grand nombre de personnes**, occasionner des **dommages importants** et dépasser les capacités de réaction de la société.

Un risque majeur est caractérisé par :
- sa faible fréquence
- par son énorme gravité

# Les risques majeurs sur Lahonce

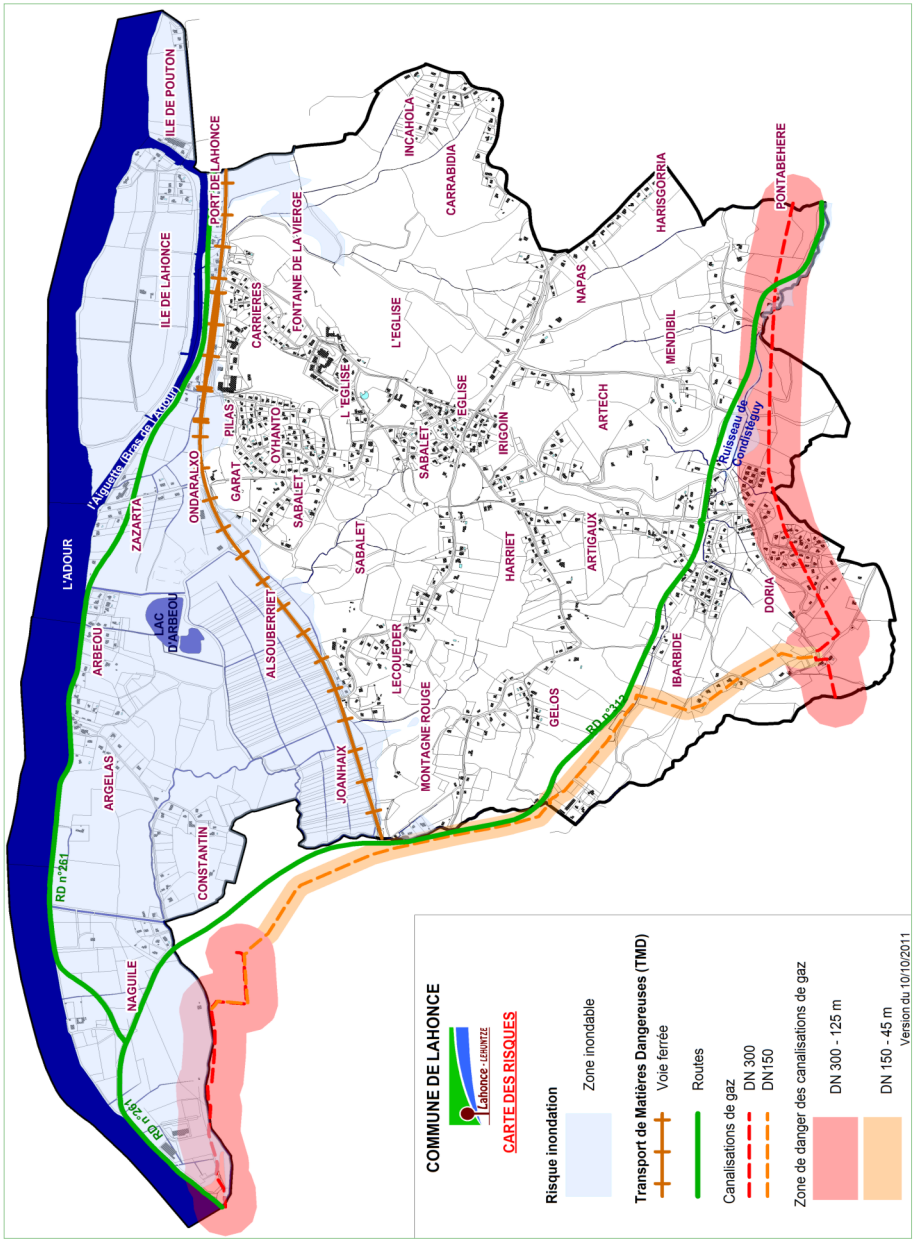






# L'alerte et l'organisation des secours

## L'alerte

En cas de phénomène menaçant ou d'accident majeur, l'alerte et les consignes de sécurité à tenir tout au long de l'évènement sont données à la population par un système d'alerte définit par la commune et mobilisant :

- des **relais de quartier** : le territoire communal est découpé en secteurs d'alertes. Chaque secteur est sous la responsabilité d'une équipe de relais de quartier chargée de diffuser les messages d'alerte et d'information directement sur le terrain via le porte à porte
- un **annuaire des habitants et des professionnels** situés en zone à risque : cet annuaire permet une diffusion des messages d'alerte et d'information par des appels téléphoniques
- les **cloches de l'église :** en cas d'évènement majeur, les cloches de l'églises seront déclenchées

L'évolution de la situation, les nouvelles consignes, la fin de l'évènement et le retour à la normale seront transmis par ces même moyens.

Pendant la crise, des messages d'alertes et d'information seront également transmise par **la radio** :

- France Bleu Pays Basque sur 101.3 FM
- France info sur 105,5 FM et 1494 AM
- France inter sur 87,9 FM et 89,0 FM

## Consignes générales

Prenez connaissance des risques auxquels vous êtes exposés ainsi que des consignes de sécurité à appliquer.

Chez vous, prévoyez de pouvoir rassembler rapidement radio à piles, couvertures, vêtements chauds, papiers personnels, lampe de poche, traitements médicaux…

# Le risque transport de matières dangereuses

## Que faire en cas d'alerte ?

### Avant

- apprenez à reconnaitre la signalisation des matières dangereuses

### Pendant

*Si vous êtes témoin d'un accident :*

- éloignez-vous du lieu de l'accident perpendiculairement au sens du vent ou du nuage de fumée dégagé pour éviter les émanations toxiques
- prévenez les pompiers (18 ou 112) en leur indiquant si possible le nombre de victimes, le code danger et le code matière **mais ne vous approchez en aucun cas du véhicule**

*Si vous entendez le signal d'alerte :*

- enfermez-vous dans un local clos
- fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et calfeutrez toutes les aérations avec de l'adhésif pour éviter les entrées d'air
- éloignez-vous des portes et fenêtres
- écoutez la radio (France Bleu Pays Basque 101.3 FM) pour connaître les instructions de sécurité et s'informer sur l'évolution de la situation
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- évitez de téléphoner pour ne pas saturer les lignes
- ne fumez pas, éteignez toute flamme (allumette, bougie, gazinière, chauffage) pour éviter les risques d'explosion

### Après

- attendez le signal de fin d'alerte ou l'autorisation des autorités pour sortir
- aérez les locaux

**Les gestes qui sauvent...**

*Enfermez-vous dans un local*

*Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations*

*Écoutez les consignes sur 101.3 FM*

*Ne fumez pas*

*Ne téléphonez pas*

*N'allez pas chercher vos enfants à l'école*





# Le risque inondation

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.**

## La situation de Lahonce :

Lahonce est bordée au nord par l'Adour et traversée par le ruisseau du Condistéguy, deux cours d'eau aux régimes bien distincts.

### l'Adour

**inondation lente de plaine :**

suite à des précipitations prolongées, le fleuve sort de son lit mineur et inonde les barthes où les eaux stagnent.

*Bras de l'Adour*

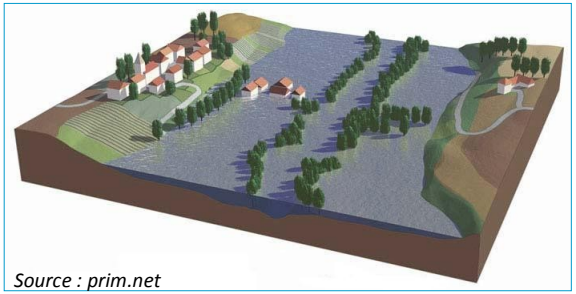

*Source : prim.net*

### le Condistéguy

**inondation de type torrentielle** :

ruissellement et concentration des eaux dans le cours d'eau suite à des précipitations intenses (type orage) conduisant à des crues rapides.

# Le risque inondation

Lahonce est également soumise au **ruissellement urbain**, accentué par un relief marqué.

Lors des pluies de forte intensité, les sols imperméabilisés (constructions, voiries, parking,…) empêchent l'infiltration des eaux pluviales, entraînant une saturation des réseaux d'évacuation et des écoulements plus ou moins importants et rapides dans les rues.

*Source : risques.meteo.edu*

## Évènements marquants :

- février 1952
- 20 septembre 1995
- 25-29 décembre 1999
- 24-27 janvier 2009
- 11-12 février 2009
- 18 septembre 2009

## Les mesures de prévention prises par la commune :

- le *Plan Local d'Urbanisme (PLU)* approuvé en 2011 s'appuie sur le principe de précaution : tous les espaces reconnus comme inondables et non bâtis ce jour sont rendus inconstructibles, valorisés comme espaces verts et espaces agricoles
- le *Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)* approuvé en 2007 définit les règles d'urbanisme à appliquer dans les zones à risque
- entretien régulier des barthes et renforcement des berges
- amélioration des réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux dans le lotissement Oyhanto





# Le risque transport de matières dangereuses

## Classification des matières dangereuses et pictogrammes associés :

Classe 1 : Produits explosifs

Classe 2 : Gaz comprimés, liquéfiés, dissous

Classe 3 : Liquides inflammables

Classe 4 : Solides inflammables

Classe 5 : Matières comburantes

Classe 6 : Matières toxiques et infectieuses

Classe 7 : Matières radioactives

Classe 8 : Matières corrosives

Classe 9 : Matières et objets dangereux divers

Chaque véhicule transportant des matières dangereuses est équipé d'une plaque où figurent les **pictogrammes des matières transportées** ainsi que d'une **plaque orange** indiquant le **code danger et le code matière** :

Numéro d'identification du danger (cf. grille de classification) :
- 1er chiffre = danger principal
- 2e/ 3e chiffres = dangers secondaires

Numéro d'identification de la matière

# Le risque transport de matières dangereuses

Une **matière dangereuse** est une substance **solide, liquide ou gazeuse** susceptible de représenter un **danger grave** pour l'homme, les biens ou l'environnement.

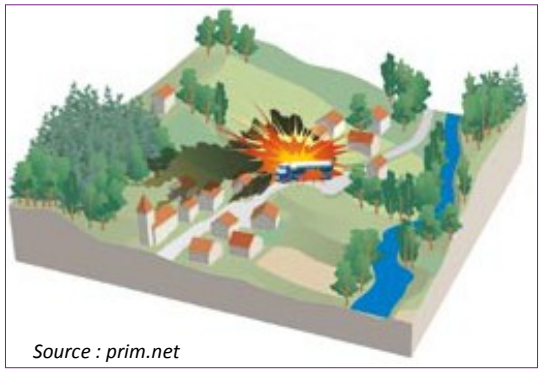

*Source : prim.net*

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un **accident** se produisant **lors du transport** de ces matières par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation.

Le risque TMD peut se manifester de trois façons :

- l'explosion
- l'incendie
- la pollution de l'eau, de l'air ou du sol

## La situation à Lahonce :

Le risque TMD est diffus et difficile à localiser précisément : les accidents peuvent se produire pratiquement n'importe où dans la commune.

Cependant, certains secteurs ont une probabilité plus importante d'être concernés.

A Lahonce il s'agit des routes **RD n° 261 et RD n°312**, de la **voie ferrée** et des **canalisations de gaz** Total Infrastructure Gaz de France DN150 et DN300.





# Le risque inondation

## Que faire en cas d'alerte ?

### Avant la crue

*Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :*

- ne sortez pas, fermez les portes, fenêtres, volets…
- coupez le gaz et l'électricité si possible pour éviter tout risque d'explosion et d'électrocution
- montez à pied dans les étages avec eau potable, vivres, radio à piles, papiers d'identité, vêtements chauds, médicaments nécessaires…

*Si vous êtes à l'extérieur :*

- sortez de votre véhicule qui risque d'être emporté
- éloignez-vous de la zone inondée et réfugiez-vous sur un point haut
- ne vous engagez jamais à pied ou en voiture dans une zone inondée

### Pendant la crue

- écoutez la radio (France Bleu Pays Basque 101.3 FM) pour vous tenir informé de l'évolution de la situation
- n'évacuez qu'après en avoir reçu la consigne par les autorités
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- ne téléphonez pas afin de laisser les lignes libres pour les secours

### Après la crue

- photographiez les dégâts avant de nettoyer pour faciliter les démarches auprès de votre assurance
- aérez et désinfectez les pièces
- ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- chauffez dès que possible

## Les gestes qui sauvent...

*Écoutez les consignes sur 101.3FM*

*Coupez le gaz et l'électricité*

*Montez à pied à l'étage*

*Fermez les portes et les aérations*

*N'allez pas chercher vos enfants à l'école*

*Ne téléphonez pas*

# Le risque tempête

Une tempête est un phénomène atmosphérique caractérisé par des **vents violents**, souvent accompagnés de **précipitations plus ou moins intenses**. En bord de mer, elle s'accompagne de **vagues** plus importantes qu'en temps normal.

La tempête correspond à l'évolution d'une **perturbation atmosphérique** (ou dépression) où s'affrontent **deux masses d'air** caractérisées par une température et une humidité différentes.

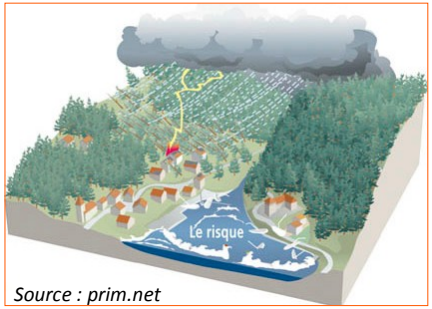

*Source : prim.net*

On parle de tempête lorsque les vents atteignent ou dépassent une vitesse de **89 km/h**, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort.

## La situation de Lahonce :

Toutes les communes du département sont exposées aux tempêtes. Mais Lahonce, située à proximité du littoral et bordée par le fleuve Adour, subit en plus des vents violents les effets des tempêtes sur la marée.

## Les mesures de prévention prises par la commune :

- surveillance et élagage des arbres





# Le risque mouvement de terrain

Trois secteurs concernés par ces phénomènes ont été identifiés sur la commune:
- quelques parcelles du lotissement du Bois de la Vierge
- entre le chemin du cimetière et la RD n°161
- chemin Barandeguy

## Que faire en cas d'alerte ?

### Avant
- renseignez-vous sur la nature du risque encouru
- détectez les signes précurseurs : fissures dans les murs, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés… et informez les autorités

### Pendant
*En cas d'affaissement :*
- évacuez le bâtiment et éloignez-vous de la zone dangereuse

*En cas de glissement ou de chute de pierres :*
- fuyez latéralement
- ne revenez pas sur vos pas

### Après
- ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- informez les autorités
- évaluez les dégâts
- tenez-vous à disposition des secours

## Les gestes qui sauvent...

*Sortez du bâtiment et éloignez-vous*

*Ne revenez pas sur vos pas*

*N'entrez pas dans un bâtiment endommagé*

# Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un **déplacement du sol ou du sous-sol** plus ou moins **brutal**. Il peut être d'origine naturelle (fortes précipitations, chutes de neige, alternance gel/dégel, séisme…) ou anthropique (déboisement, terrassement…)

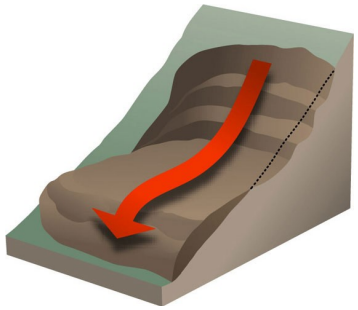

Glissement de terrain

*Source : prim.net*

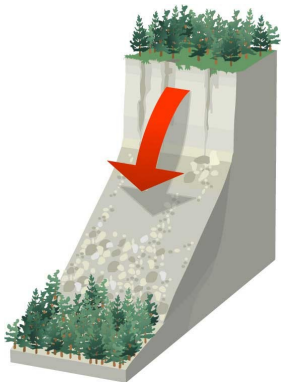

Chute de blocs

*Source : prim.net*

## La situation à Lahonce :

Le risque mouvement de terrain est présent sur la commune mais concerne des phénomènes d'ampleur minime et très localisés.

Trois types de phénomènes ont été recensés :

- **des affaissements :** certains sols compressibles vont se tasser sous l'effet d'une surcharge (construction, remblais) ou d'un assèchement (drainage, pompage)
- **des glissements :** ils se produisent généralement lorsque les sols sont saturés en eau, mobilisant des quantités plus ou moins importantes de terrains qui vont se déplacer le long d'une pente
- **des chutes de pierres ou de blocs :** elles sont liées à l'érosion naturelle des versants d'où des pierres (volume < 1 $dm^3$) ou blocs (volume > 1 $dm^3$) vont se détacher et rebondir ou rouler sur la pente.





# Le risque tempête

## Que faire en cas d'alerte ?

### Avant

- dès que vous entendez l'alerte, rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés
- abritez-vous à l'intérieur, fermez les portes et les volets et évitez de prendre la route
- renseignez-vous sur les prévisions météo : http://france.meteofrance.com
- rassemblez eau potable, vivres, vêtements chauds, lampe de poche, radio à piles…

### Pendant

- déplacez-vous le moins possible, restez à l'abri
- ne montez pas sur le toit pour remettre des tuiles en place
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- écoutez la radio (France Bleu Pays Basque 101.3 FM) pour vous tenir informé de l'évolution de la situation

### Après

- informez-vous de l'évolution de la situation et des consignes des autorités, ne sortez que lorsque la vigilance météo est terminée
- réparez ce qui peut l'être sommairement ; coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés par terre
- informez les autorités de tout danger observé : fils électriques et téléphoniques coupés, objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes…)

## Les gestes qui sauvent...

*Écoutez les consignes sur 101.3FM*

*Fermez les portes et volets*

*Évitez de prendre la route*

*N'allez pas chercher vos enfants à l'école*

*Ne montez pas sur un toit*

# Le risque sismique

Un séisme est une manifestation de la **tectonique des plaques**. Il se produit le long des failles, zones de rupture de la roche.

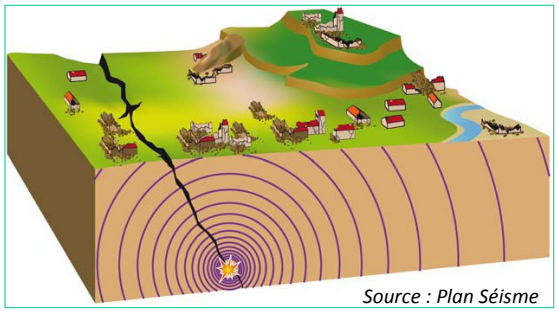

*Source : Plan Séisme*

Lorsque la roche atteint sa limite de résistance suite à d'importants frottements entre les plaques, la quantité considérable d'**énergie** accumulée va être **brusquement libérée** par rupture des roches le long de la faille.

Le séisme se manifeste par une **secousse principale**, suivie par des **répliques** plus ou moins importantes.

## La situation à Lahonce

Depuis le 1er mai 2011 la France fait l'objet d'un nouveau zonage de l'aléa sismique.

Lahonce est maintenant classée en zone de sismicité 3 d'aléa modéré.

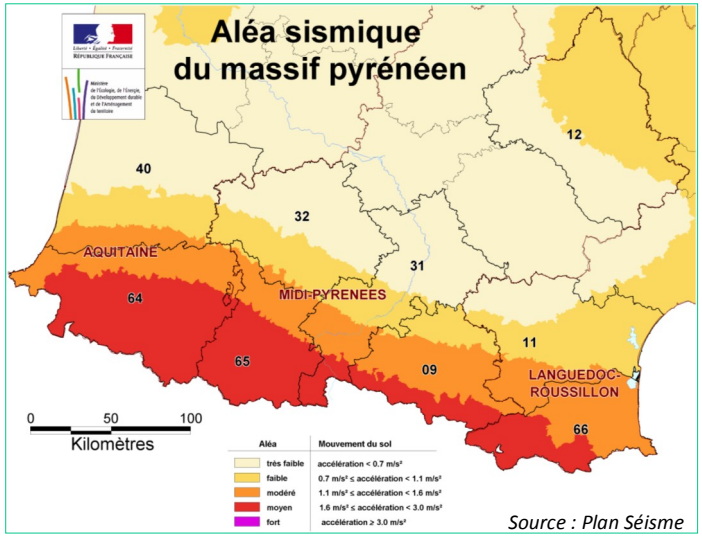


*Source : Plan Séisme*





# Le risque sismique

## Que faire en cas d'alerte ?

### Pendant la secousse

**Baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes !**

*Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :*

- éloignez-vous des fenêtres
- mettez-vous à l'abri contre un mur ou une colonne porteuse ou sous un meuble solide

*Si vous êtes à l'extérieur :*

- éloignez-vous le plus possible des bâtiments, arbres, lignes électriques ou de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches…)

*Si vous êtes en voiture :*

- arrêtez-vous à l'écart des constructions, des ponts et des lignes électriques ; gardez votre ceinture attachée et ne descendez pas avant la fin des secousses

### Après la secousse

- méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses !
- coupez l'eau, l'électricité et le gaz pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie
- écoutez la radio (France Bleu Pays Basque 101.3 FM) pour connaître les instructions de sécurité
- évacuez et éloignez-vous des bâtiments dès la fin des secousses. Pensez à emporter vos papiers d'identité. **Surtout n'utilisez pas les ascenseurs !**
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- évitez de téléphoner pour ne pas saturer les lignes
- évitez les secteurs endommagés
- ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des autorités compétentes

**Les gestes qui sauvent...**

*Abritez-vous sous un meuble* — *Éloignez-vous des bâtiments* — *Coupez le gaz et l'électricité* — *Sortez des bâtiments* — *Écoutez les consignes sur 101.3FM* — *N'allez pas chercher vos enfants à l'école* — *Ne téléphonez pas*